



Administration communale  
de Reckange-sur-Mess

## AVIS AU PUBLIC


Conformément à l'article 24 § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que suivant le dossier N°EAU/AUT/26/0430, l'Administration des ponts et chaussées – Division des travaux neufs a demandé auprès de l'Administration de la Gestion de l'eau une autorisation pour le:

### **Rétablissement de la continuité écologique sur le cours d'eau 'Mess' à Wickrange et Pontpierre**

Une copie de la demande afférente est déposée à la maison communale à Reckange-sur-Mess du 30 avril au 15 mai 2026 inclus.

Reckange-sur-Mess, le 29 avril 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

  
Carlo MULLER  
Bourgmestre



  
Savas KOROGLANOGLU  
Secrétaire communal

**30.04.26 – 15.05.26**  
**EAU-2026-005-DEM**

[www.reckange.lu](http://www.reckange.lu)